

Gouvernance du Pays

Le Syndicat Mixte est composé :

→ d'un Comité Syndical de 26 délégués titulaires (et 26 suppléants) :

- Nîmes Métropole : 12
- Leins Gardonnenque : 5
- Beaucaire Terre d'Argence : 5
- Conseil Départemental du Gard : 4

→ d'un Bureau de 10 membres dont :

1 Président : Jacques BOLLEGUE

1 Vice président par EPCI :

- Vincent ALLIER (CA Nîmes Métropole)
- Aline BRUGUIERE (CC Leins Gardonnenque)
- Juan MARTINEZ (CC Beaucaire Terre d'Argence)

Ingénierie

L'équipe technique du Pays est constituée de 3,8 équivalents temps plein et d'un poste de chargée de développement touristique mis à disposition par Gard Tourisme.

Directrice : Clémentine LE LAY – pays.garrigues.costieres.nimes@gmail.com

Secrétaire-comptable : Anyck PONTON

Chargés de mission :

- Sandrine MAGNAN – leader.gcn@gmail.com
- Frédéric CAMBESSEDES – cambessedes.gcn@gmail.com
- Gard Tourisme : Lila BOUGUIN-VILLIERS – bouguinvilliers@tourismegard.com

Pour plus d'informations : www.pays-garriguescostieres.org



Contact

1, rue du Colisée
2^{ème} étage
30900 Nîmes
Tel : 04 66 02 54 12

Mail : pays.garrigues.costieres.nimes@gmail.com

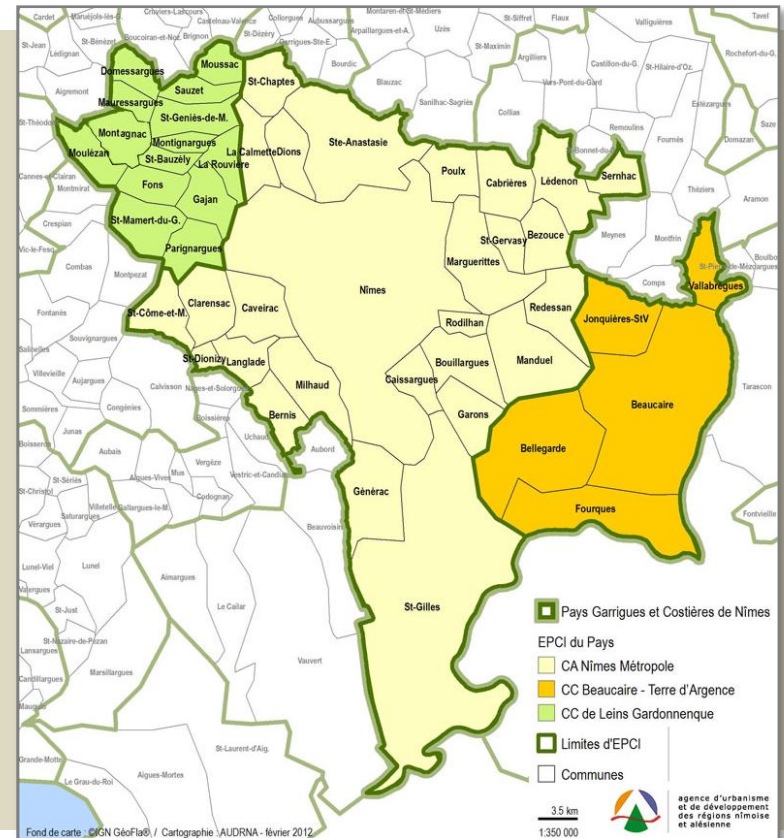
Site internet : www.pays-garriguescostieres.org



PAYS
GARRIGUES
ET COSTIÈRES
DE NÎMES

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes qui totalise une population de plus de **274 000 habitants**, comprend **46 communes regroupées sur 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** : la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, la communauté de communes de Leins Gardonnenque et la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence.

Créé en 1999, le Pays est porté, depuis le 1er janvier 2008, par un **Syndicat Mixte Ouvert**, statut qui lui permet de regrouper ces 3 EPCI et le Conseil Départemental du Gard.



Le Pays est une **structure de développement local** qui a pour objectif la **coopération entre des collectivités et les acteurs locaux**. Espace de dialogue et de concertation, le Pays se positionne en tant qu'animateur favorisant la mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs.

→ Animation chartes paysagères et environnementales

Le Pays anime les chartes paysagères et environnementales des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole et de la Vaunage afin :

- D'assurer la faisabilité opérationnelle des chartes par des actions concertées
- D'assurer la cohérence interne et externe des chartes
- D'assurer l'information et la veille

Une Charte n'est pas un outil réglementaire mais un cadre commun définissant un projet de paysage partagé entre les principaux acteurs du territoire. La démarche vise par exemple à :

- Informer et sensibiliser les acteurs locaux à l'identité et à la particularité des paysages
- Lutter contre la fermeture des milieux, la banalisation et l'uniformisation des paysages
- Proposer des outils de gestion des paysages et des milieux

En 2016, cette mission vise à réaliser entre autres :

- Un travail technique sur le respect des règles de publicité en Vaunage
- La construction collaborative d'une carte interactive du patrimoine pour la charte des garrigues intercommunales des garrigues de Nîmes Métropole
- La réédition et la diffusion du guide pratique « La Garrigue : respect et partage » pour sensibiliser à la problématique des conflits d'usage

→ Animation et développement touristique du territoire



Dans le cadre d'un partenariat établi depuis 2011 avec Gard Tourisme, le Pays s'est engagé en faveur du développement touristique du territoire. À travers l'application au niveau local du Schéma Départemental de l'Economie et des Loisirs Touristiques du Gard, il s'agit d'un projet de développement axé sur les spécificités du territoire qui met en lien les acteurs locaux.

Ainsi, les principales actions menées portent sur :

- Le développement de l'agritourisme : Démarches Site Remarquable du Goût et Vignobles et Découvertes
- La valorisation de l'Abbatiale de Saint-Gilles inscrite à l'UNESCO
- L'appui à l'animation de l'Opération Grand Site des Gorges du Gardon
- Le suivi de la démarche de mise en tourisme du projet Ports exemplaires en réseau
- Le soutien aux manifestations locales: Fête de l'Huile de l'Avent, Fête de la Vannerie,...
- Le développement des itinéraires de cyclo-découverte : étude de faisabilité

→ Animation et gestion du programme LEADER

Issu du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un financement européen qui permet de cofinancer des projets publics ou privés qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire élaborée collectivement. Une enveloppe globale de plus de 2,4 millions d'euros a été attribuée au GAL « De Garrigues en Costières » pour soutenir des projets jusqu'à fin 2021.

Le programme LEADER « De Garrigues en Costières » doit permettre de **structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural** à travers 3 axes :

- Asseoir une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire
- S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité
- Soutenir des usages et des pratiques de proximité

→ Accompagnement des porteurs de projet hors LEADER

Le Pays accompagne l'ensemble des porteurs de projets publics et privés (communes, EPCI, associations, entreprises, établissements publics,...) qu'ils soient éligibles ou non au programme LEADER. L'accompagnement porte alors sur :

- L'appui technique à la réflexion pour la construction du projet
- L'orientation vers les partenaires techniques et financiers potentiels

→ Animation territoriale en appui à la stratégie du territoire

Dans le cadre de la révision du projet de territoire, de nouveaux champs d'intervention ont été identifiés comme le patrimoine (connaissance, valorisation, transmission). Le Pays animera en 2016 un groupe de travail dédié permettant la définition de programme d'actions à l'échelle du territoire du Pays.

Budget

Le Budget annuel du Syndicat Mixte est composé de :

- La cotisation des EPCI membres du Pays (0,47 euro par habitant)
- La cotisation du Conseil Départemental du Gard (35 000 euros)
- Du co-financement de l'ingénierie LEADER par l'Europe, le Département du Gard et la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées